

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19

L'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 dans le respect des règles sanitaires en vigueur reste notre priorité dans l'enceinte des locaux de la Mission Locale.

C'est pourquoi, **la Mission Locale de l'arrondissement de Chartres a mis en place un protocole sanitaire interne obligatoire** afin de protéger et préserver la santé et la sécurité de tous : les jeunes accueillis quotidiennement, ses salariés et les visiteurs.

Protocole mis en place à la Mission Locale

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques
- Désinfection des surfaces de contact
- Nettoyage des sols 1 fois par jour
- Gestion sécurisée des déchets
- Salle d'attente avec pas ou peu d'attente, aucun document d'information de la structure : uniquement de l'affichage lié à la COVID-19

>> Accueil / entretiens au siège de la Mission Locale et permanences délocalisées

Accueil et renseignement

- Pour obtenir des renseignements, 1 RDV avec un conseiller ou pour déposer des documents...
= privilégiez un appel auprès de l'accueil de la Mission Locale au 02 37 36 49 50 avant de vous déplacer. En effet, l'accueil sans RDV sera limité aux situations d'urgence.
Lors de cet échange téléphonique, des questions vous seront posées par nos chargées d'accueil pour permettre l'analyse de vos besoins et en fonction, elles vous guideront vers la solution la plus sécurisée (mail, téléphone, visio...).

RDV programmé et permanences délocalisées

Afin de maintenir des conditions d'accueil sécurisées, il vous sera demandé :

- De patienter à l'extérieur des locaux jusqu'à ce qu'un conseiller soit disponible pour vous recevoir. **Il est donc conseillé de vous présenter 5 minutes avant l'horaire prévu du RDV.**

Dès l'entrée dans les locaux de la Mission Locale et compte tenu du risque infectieux de ce virus, nous vous demandons de :

- Vous présenter **seul(e)** à la Mission Locale (sans accompagnant, sauf si le jeune est mineur, ou a besoin d'une traduction ou accompagnement spécifique)
- Porter un masque (masque neuf, qui couvre le nez et la bouche)
- Vous désinfecter les mains avec du Gel Hydroalcoolique mis à disposition dans le hall d'entrée
- Apporter vos affaires personnelles : 1 stylo, un bloc note...
- Vous conformez au sens de circulation organisé dans les locaux permettant d'éviter les croisements.
- Respecter les « **gestes et mesures barrières** » suivants :



>> Présence aux ateliers : Actions à réaliser par les jeunes et les utilisateurs

Votre présence aux ateliers implique des gestes barrières et un processus de désinfection obligatoire dès votre arrivée et avant votre départ. De même, les distanciations sociales devront être respectées (1 mètre minimum les uns des autres : recommandation par Santé publique France).

PROTOCOLE : Désinfection et protection

➔ **1 Kit complet de nettoyage est disponible dans chaque espace**, il comprend : du gel hydroalcoolique, du spray désinfectant avec papier de nettoyage à usage unique ou lingettes désinfectantes.

Vous devez respecter les gestes sanitaires suivants :

- Port du masque obligatoire (masque neuf, qui couvre le nez et la bouche)
- Désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique
- NETTOYAGE des équipements/matériels et surfaces utilisés (à l'aide du kit) : bureaux/tables, chaises, matériels...
- Evacuation des déchets souillés dans les poubelles identifiées COVID-19
- Respecter l'emplacement défini des chaises (distance physique, éviter le face-à-face)
- Aération des pièces utilisées en laissant la porte ouverte avec ouverture des fenêtres (recommandation par Santé publique France).

Les gestes barrières et le protocole sanitaire de la Mission Locale est obligatoire. Vos conseillers, intervenants... s'assureront du respect de celui-ci par tous, dans le cas contraire ils en référeront à la direction de la Mission Locale.

>> L'accès aux sanitaires

- L'accès aux sanitaires est réglementé par un protocole de désinfection strict à respecter après usage et affiché dans le local.
Il est recommandé aux usagers de prendre leur disposition avant de venir à la Mission Locale.

>> L'accès aux postes informatiques

Utilisation des postes informatiques uniquement sur RDV auprès de l'accueil. Respect et application du protocole de désinfection par l'utilisateur après chaque utilisation.

>> En cas de symptômes après votre visite à la mission locale

Si vous ressentez (dans les 2 semaines suivant votre visite) des symptômes pouvant être en lien avec la COVID-19, merci de nous en informer rapidement et de contacter votre médecin traitant.

Des questions concernant la COVID-19 ? <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/>

Soyez assuré de notre attachement à ce que toutes les mesures nécessaires soient mises en place pour permettre à tous de travailler dans un environnement le plus sécurisé possible.

Julie BARBOT
Directrice de la Mission Locale

Protocole sanitaire rédigé sur 4 pages.

** Dans le cas où les consignes et protocoles mis en place ne seraient pas respectés ou dans le cas d'un renforcement des procédures gouvernementales, la direction se verra dans l'obligation de modifier ce protocole.*